

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
5 mai 2022 - Montagny-près-Yverdon

69 communes membres, 32 présentes, 23 excusées, 14 absentes, équivalent à 142 suffrages sur 293, la majorité absolue est à 72 suffrages. (54 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Borex, Bremblens, Coppet, Corbeyrier, Crans, Cuarnens, Dully, Eclépens, Eysins, Gimel, Jouxens-Mézery, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Paudex, Perroy, Rolle, Rougemont, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Syens, Tannay, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Vich et Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Bogis-Bossey, Buchillon, Bursinel, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Corseaux, Daillens, Essertines-sur-Rolle, Féchy, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, La Rippe, Le Vaud, Montricher, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Saint-George, Signy-Avenex, Trélex et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Begnins, Bougy-Villars, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Clarmont, Commugny, Denens, Echandens, Grens, Henniez, Lavigny, Lully, Mex et Villars-Sainte-Croix.

Points forts de l'Assemblée générale

- Présentation de l'ECA par Madame Claudine Christe, chargée de support aux communes et Monsieur Stéphane Farrugia, responsable technique de la prévention ECA
- Présentation de Monsieur le Préfet Etienne Roy au sujet de la recherche de terrains pour les gens du Voyage
- Comptes 2021 du Canton de Vaud et actions de l'AdCV

Ordre du jour

- Introduction et souhaits de bienvenue
- Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 2 décembre 2021 à Begnins
- Présentation de l'ECA
- Gens du voyage, recherche de terrains pour l'été 2022
- Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Travaux de la Task Force et 2^e Assises de la Facture Sociale
 - Recours contre la Facture sociale
 - Loi fédérale sur l'énergie
 - Révision de la loi sur les communes
- Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

M. Michel Buttin, Président de l'AdCV, ouvre la séance à 19h00.

Il souhaite la bienvenue à toutes et tous les délégué-e-s des communes membres présent-es et salue la présence de Monsieur le préfet Etienne Roy, du district Jura Nord Vaudois, de Mme Claudine Christe, chargée de support aux communes à l'ECA, de M. Stéphane Farrugia, responsable technique de la prévention à l'ECA, de M. Hans-Rudolf Kappeler, délégué de l'AdCV pour les gens du voyage ainsi que de Mme Aude Forand, Syndique de Tévenon de Monsieur Frédéric Pignet, municipal à la commune de Bonvillars, toutes deux communes non-membres, qui ont accepté notre invitation. Il remercie la commune de Montagny-près-Yverdon pour son accueil ainsi que les municipaux et toute l'équipe communale qui a œuvré à l'organisation de cette soirée.

Le Président passe la parole à M. Frédéric Rohner, Syndic de Montagny-près-Yverdon, qui nous accueille.

Montagny-près-Yverdon est la dernière commune du district à faire partie de l'AdCV. La commune est atypique dans le sens que tout le secteur commercial d'Yverdon est sur le territoire de Montagny-près-Yverdon, 349 hectares. Plus d'un million de visiteurs par année. 750 habitants, 2'500 personnes qui y travaillent. 64,5% de taux d'imposition.

Depuis les comtes de Bourgogne, les Montfaucons, puis les Princes d'Orange, les envahisseurs de la région furent toujours des Suisses, les vestiges du Château de Montagny, détruit par les Suisses, en témoignent. L'église de Montagny-près-Yverdon est datée de 1769, mais il en existait une antérieure.

Les armoiries de Montagny apparaissent sur un sceau communal en 1733. D'argent à la pince d'écrevisse de gueule en al, elles définissent, selon une tradition, le symbole d'un partage qui eut lieu avec la commune d'Onnens.

M. Rohner remercie l'assemblée pour son attention, souhaite la bienvenue à toutes et tous et repasse la parole à M. Buttin sous de chaleureux applaudissements.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 2 décembre 2022 à Begnins

L'OJ est validé tel quel, de même que le PV est accepté à la majorité.

3. Présentation de l'ECA

M. Buttin passe la parole à Mme Claudine Christe, chargée de support aux communes et à M. Stéphane Farrugia, responsable technique de la prévention.

M. Farrugia rappelle rapidement les missions et les compétences de l'ECA. Le but de l'intervention à cette assemblée est de montrer aux communes que l'ECA est présente et peut leur apporter de l'aide.

Les assurances immobilier et mobilier sur le Canton de Vaud ont été créées en 1811. Les bénéficiaires reviennent aux assurés pour 2/3 et 1/3 va à la prévention. L'AEAI est l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse.

Pour plus de détail, voir la présentation en annexe ou sur notre site internet : <https://www.adcv.ch/files/1651822037-presentation-sf-clc-adcv-du-05-05-2022-17238.pdf>

La mise en place d'un travail avec l'AdCV sur les lois de l'AEAI avec les principes vaudois, a permis de mieux faire connaître l'ECA auprès des communes.

M. Farrugia énumère les bases légales ainsi que les autorités chargées de l'application des lois de la Confédération, soit le Conseil d'Etat, l'ECA et les municipalités.

Depuis 2015, l'ECA s'applique à faire évoluer les règlements en fonction des besoins sur le terrain. Avec l'introduction d'une assurance Qualité (AQ) en 4 segments de tailles, de la villa individuelle à un gros ouvrage, genre aéroport. M. Farrugia informe également de l'évolution du rôle de l'autorité en termes de protection incendie. En effet, si la conformité est claire pour les bâtiments neufs, elle l'est beaucoup moins pour les bâtiments existants. L'ECA cherche à relever le niveau de sécurité des anciens bâtiments, notamment par l'analyse de son utilisation.

L'enjeu majeur de l'ECA aujourd'hui est d'aider les communes. Sur 300 personnes travaillant à l'ECA, 32 s'occupent de la prévention.

Mme Christe prend la parole. Son message est d'aider les communes et non pas de se substituer à elles, par un support aux communes, notamment au niveau technique des bâtiments, qui sont de compétence municipale. Certains de ces ouvrages doivent être surveillés par les communes, alors que d'autres objets nécessitent des autorisations spéciales.

Plus que jamais proche de vous !

Sur le site de l'ECA, un onglet est dédié aux collectivités, il suffit d'y entrer le No OFS de votre commune.

Elle informe l'assemblée de la mise en place par l'ECA de demi-journées de formation (protection incendie et élément naturel) offertes aux communes ainsi que de trois modules de formations pratiques (permis de construire, phase de chantier et réception de travaux, exploitation/analyse de bâtiments existants). Mme Christie donne le programme et les dates des prochaines demi-journées (à retrouver sur notre site internet ou sur la slide N° 20 de la présentation de l'ECA annexée).

Mme Christie mentionne le courriel récemment envoyé aux communes, dans lequel l'ECA rappelle de ne pas oublier les signatures sur les dossiers transmis.

A savoir également : les communes peuvent demander des participations lors de nouvelles installations. En 2020, 7,8 Mios ont été alloués pour les réseaux d'eau et 1,3 Mios pour les éléments de protection contre l'incendie. L'ECA participe jusqu'à 50% à l'étude et jusqu'à 50% du projet, ceci hors permis de construire.

Mme Christie invite toutes les communes à faire part de leurs soucis et besoins, ce qui permettra à l'ECA de créer de nouvelles formations ciblées.

Elle termine sa présentation en informant que le siège de l'ECA a déménagé le 2 mai pour une meilleure synergie.

Questions ?

M. Rohner, Syndic de Montagny-près-Yverdon, informe l'assemblée que les demandes d'agrandissements d'établissements sur le territoire de sa commune ont toujours été bien accueillies par l'ECA, il confirme le très bon contact qu'ils entretiennent. Concernant les éléments naturels, M. Rohner demande ce qu'il en est du risque sismique ? Peut-on agir ces prochaines années ?

M. Farrugia répond que l'ECA est prête. Elle a été un moteur auprès du Canton. Tous les établissements en Suisse ne sont pas forcément alignés, mais cela s'arrange. Le Canton de Vaud n'est pas forcément à risque, mais il faut effectivement y songer. Il subsiste encore une problématique financière et politique.

M. Schmid, Syndic de Mies : Y a-t-il une corrélation entre les valeurs fiscales et les valeurs ECA ?

M. Farrugia répond qu'à sa connaissance, non, mais le secteur Assurance de l'ECA devrait pouvoir répondre plus en détail. Il y a toujours un dilemme entre l'assurance et la prévention. Il y a une obligation d'assurer sur le Canton de Vaud et elle n'est pas liée à la prévention (permis de construire).

Mme Chantal Maurer Syndique de Mont-sur-Rolle : Concernant le changement d'affectation et les *street boxes*, lors de changement de locataires notamment, est-ce le rôle de la commune ou du locataire de les signaler ?

M. Farrugia informe que le propriétaire et le locataire sont responsables. Pour les *street boxes*, si le permis de construire est respecté, il n'y a aucun de problème, mais si un nouveau locataire arrive et change discrètement l'affectation, il faut que la commune surveille.

M. Buttin remercie les orateurs en leur offrant un petit cadeau et précise qu'ils restent à disposition des délégués après l'assemblée.

3. Gens du voyage, recherche de terrains pour l'été 2022

Le Président passe la parole à M. le Préfet Etienne Roy concernant la problématique des gens du voyage. M. Kappeler siège avec lui dans le GT. M. Kappeler est ancien membre du comité et délégué de l'AdCV sur ce sujet.

Trouver des places pour les gens du voyage est problématique, notamment vis-à-vis des lois suisses, cantonales et communales. La Suisse a toutefois signé des accords avec l'Europe qu'il faut respecter. En 2012, les premières demandes ont été faites, mais les réponses n'ont pas été satisfaisantes. Le GT a pu mettre à l'enquête un plan d'affectation cantonal au Mont-sur-Lausanne ; une deuxième mise à l'enquête avec un bloc sanitaire devrait aboutir l'année prochaine. Le Mont-sur-Lausanne sera une place de passage pour une quinzaine de convois.

Sur le site internet du Canton, une boîte à outils a été mise en place pour les communes qui seraient susceptibles d'accueillir les gens du voyage. Le GT aimerait augmenter les places disponibles pour éviter des problématiques de concentration. Ce soir, M. le Préfet demande aux communes si elles seraient d'accord de proposer un terrain pour faire un test de 2 semaines, pas besoin de l'aménager spécialement. La problématique des gens du voyage n'est rien en comparaison de la guerre en Ukraine.

M. Kappeler précise que la Confédération pousse le Canton, le Canton pousse les communes. Il remercie M. le Préfet pour tout le travail accompli. Il compte sur les communes aujourd'hui, car ces gens du voyage sont suisses comme nous tous, ils travaillent et payent des impôts, mettent leurs enfants à l'école, etc.

M. Kappeler souhaite encore remercier M. le Préfet, qui va prendre sa retraite à la fin de l'année. M. Fargeon, préfet du district de Nyon, reprendra le dossier des gens du voyage.

Ils sont tous deux applaudis. M. Roy quitte l'assemblée. M. Kappeler restera à disposition pendant la partie récréative.

4. Informations générales du Président et du comité de l'AdCV

M. Michel Buttin commente le graphique reproduit sur la slide 11 de la présentation de l'AdCV :

Le Canton a engrangé 650 Mios d'excédents par année en moyenne ! Sa situation étant plus que florissante, la reprise de la FS par le Canton ne devrait pas poser de problème. L'AdCV continuera de se battre pour que les Communes ne soient plus perdantes.

La résolution de l'AdCV de ne pas avoir continué les négociations avec le Canton est justifiée. Si nous avions continué, nous serions tombés dans le piège dans lequel est tombée l'UCV qui ne peut plus agir jusqu'en 2028. Seule l'AdCV peut encore défendre les communes.

Task Force : Groupe de travail « Charges péréquatives et cohésion sociale »

M. Farhad Kehtari rappelle que nous avons besoin d'une réforme, c'est évident. La Task Force a été créée après l'AG de Begnins, le 2 décembre dernier, avec M. Michel Buttin, Président, M. Raoul Sanchez, Vice-président, Mme Denise Rudaz, MM. Farhad Kehtari, Alain

Plus que jamais proche de vous !

Jaccard, Jean-Christophe de Mestral, Pierre-Alain Lunardi, membres du comité de l'AdCV, M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, Mme Monique Choulat Pugnale, Syndique de Rolle, M. Robert Middleton, Syndic de Crans, M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, M. Didier Haldimann, Syndic de Perroy, M. Frédéric Blum, Syndic de Rougemont et M. Anthony Hinder, Municipal à Gingins. Les premières séances ont eu lieu en janvier.

L'objectif de la Task Force a d'abord été de collecter des informations pour établir un équilibre entre les finances du Canton et des communes, puis étudier divers scénarios et leur impact. M. Kehtari liste ensuite les travaux réalisés par ce groupe de travail :

- Un stagiaire a été engagé à 100% pour analyser un maximum de chiffres, afin de simuler les différents impacts que pourraient avoir les différentes solutions
- Etude de l'évolution des financements des communes
- Une FAQ a été établie avec un schéma du financement de la facture sociale
- Un questionnaire a été mis en place à l'attention des candidats au Grand Conseil. Le résultat, si l'on se base sur la bonne foi des réponses, est positif dans le sens que la plupart des candidats qui ont répondu sont favorables à l'autonomie des communes
- Organisation des 2es Assises de la Facture sociale du 17 mai prochain
- Poursuite du recours des 13 communes au TF

Recours contre la Facture sociale

Pour développer ce dernier point, M. Kehtari passe la parole à M. Pierre-Alain Schmid, Syndic de Mies.

C'est une gageure d'expliquer en quelques mots une procédure si complexe.

Etat de la procédure : 13 communes ont fait recours contre la FS de 2019 et celle de 2020. Le TF a été saisi, à la suite de la décision de la CDAP, qui viole notamment la constitution cantonale et fédérale, en reconnaissant que le système de péréquation mis en place n'est pas adéquat, mais en refusant de rendre un jugement favorable aux communes recourantes

Même le rapport de la cour des comptes de 2019 pose un jugement accablant sur la pratique de la péréquation par le Canton.

M. Schmid montre l'écran un article paru hier : la cour des comptes n'a pas accès aux comptes du Canton !!

L'autonomie communale, pourtant garantie par l'article 139 de la constitution cantonale vaudoise, a clairement été violée. La facture sociale aggrave la situation de nombreuses communes. La loi est violée, il faut faire bouger les choses, car le système péréquatif est plein de non-sens.

Il a été reproché au Canton diverses très graves erreurs, ainsi qu'à la COPAR. De plus, les communes sont dans l'impossibilité de vérifier les comptes et les factures établies par le canton. La CDAP le reconnaît. C'est un sketch !

Il faut être clair : le système de financement de la péréquation est anticonstitutionnel, se rappeler que les communes ne sont pas riches, mais certains citoyens le sont. Et enfin, qu'il n'a jamais été question de contester la solidarité entre les communes. Mais le Canton a créé la confusion entre les péréquations verticale et horizontale.

Notre combat aujourd'hui n'est pas contre les communes, mais contre le Canton qui a mis en place un système qui lui a permis de se relever, mais qui aujourd'hui se goinfre sur le dos des communes. La facture sociale (péréquation verticale) n'a aucun rapport avec la capacité contributrice des communes.

La loi cantonale est extrêmement volatile. Depuis 2010, il y a eu 6 ou 7 modifications de la loi. Plus personne ne s'y retrouve.

Il est incroyable de se dire que l'arrivée d'un gros contribuable dans une localité vaudoise pose un problème à la commune et à ses concitoyens.

La CDAP a refusé la nomination d'un expert pour établir des faits. Ce rejet est difficile à expliquer. En bref, les communes devraient naturellement comprendre ce que le Canton est incapable d'expliquer.

La CDAP admet l'illicéité du système, mais considère que cela devient une option stratégique. Ceci est contraire à la séparation des pouvoirs.

Il y a un intérêt évident pour les communes à recourir contre les FS 2019 et 2020. Nous sommes déjà 13 communes, nous serons pris au sérieux. Le TF ne rendra probablement pas son verdict avant la fin de l'année. Dans la foulée, nous allons recourir pour la FS de 2021 et invitons d'autres communes à nous rejoindre. Cela pourrait permettre à une bombe d'exploser. Attention, si l'on gagne, la facture sociale sera cassée pour les 13 communes, mais pas pour celles qui n'auront pas recouru.

Les frais de ces recours sont actuellement partagés entre les 13 communes. Imaginons que 50 communes recourent, avec quelques milliers de francs à investir, on pourrait changer beaucoup de choses.

L'initiative SOS Communes ainsi que le recours (juridique) contre la FS, peuvent faire bouger les choses. Il faut arrêter d'être passifs face à un système aussi débile.

Il est chaleureusement applaudi.

Son message sera encore affiné lors des Assises de la FS. Michel Buttin remercie sincèrement ces 13 communes, qui portent une action, une de plus, pour refondre le système. Il soutient à son propre compte cette démarche et espère que d'autres communes les rejoindront.

Il est déjà 21h00 et le Président prie les prochains orateurs à être courts et concis.

Loi fédérale sur l'énergie

M. Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, explique qu'actuellement, la planification et l'autorisation des installations destinées à l'utilisation d'énergie renouvelable relèvent en très grande partie de la compétence des cantons et des communes.

Si le projet de révision de la loi sur l'énergie est adopté, la compétence de planification et d'autorisation pour les installations précitées relèvera désormais du seul niveau cantonal.

Afin de simplifier la procédure, il est prévu d'exclure toute possibilité pour les communes de contester directement les indications en coordination réglées inscrites dans le plan directeur. Les communes seront toutefois consultées lors de l'élaboration des plans directeurs. Cependant, si leur avis n'est pas pris en compte, la seule possibilité d'action qui leur restera, sera de contester les décisions cantonales d'approbation des plans, prises sur la base des plans directeurs, auprès des instances de recours compétentes, comme de simples propriétaires fonciers ou organisations ayant la qualité pour recourir.

Cette réduction drastique des compétences communales n'étant pas admissible, le Comité de l'AdCV s'est opposé à la modification de la loi sur l'énergie et a requis que le statu quo actuel soit maintenu et les prérogatives des communes préservées.

Révision de la loi sur les communes

M. Chemouny indique également à l'assemblée que le Canton a décidé de lancer une révision complète de la loi sur les communes (LC).

Il n'y a, pour l'instant, aucun projet concret d'établi. Le Canton a donné l'opportunité à tous les acteurs concernés de proposer des pistes de réflexion, lesquelles seront ensuite explorées plus avant dans le cadre de groupes de travail.

Pour sa part, au terme d'une analyse, le Comité de l'AdCV a formulé diverses propositions, notamment pour ce qui est de la prise en charge de choses mobilières laissées par des locataires expulsés, de la nomination des Préposés au contrôle des habitants, des différentes formes de collaborations intercommunales et du cadre légal régissant la gestion des finances communales.

Les remarques et propositions du Comité de l'AdCV ont été publiées sur notre site internet le 2 mai 2022 : <https://www.adcv.ch/documents-mis-en-consultation-fr16920.html#article-17206>

D'autre part, des représentants de l'AdCV participent au COPIL et aux 4 groupes de travail que le Canton a lancé afin de réfléchir et discuter de cette future révision. Des séances ont débuté en mai de cette année. Sur cette base, il appartiendra ensuite au Services du Canton de rédiger un EMPL (projet de loi). Le délai de rédaction et de mise en consultation de ce projet n'est pas encore totalement arrêté, mais il y a lieu de penser que cela demandera du temps, vu l'importance de ce travail.

Cybersécurité

M. Raoul Sanchez, Vice-Président de l'AdCV, rappelle qu'un groupe de travail a été créé avec des municipaux spécialistes en informatique. Les trois premières séances ont été très enrichissantes en termes de partage. Le GT propose la création d'une plateforme d'échanges pour les membres de l'AdCV.

Le Canton a également créé un GT technique avec 5 membres, dont M. Fellay de l'UCV et M. Sanchez de l'AdCV. Ce GT va travailler sur trois points : la prévention, la gestion de crise et la résilience. La gestion de crise est le sujet le plus important, il a été lui-même divisé en trois variantes, à savoir la gestion avec le support du Canton, avec le support des communes et avec le support des partenaires privés. Le support avec le Canton est privilégié étant donné son expérience.

Ces informations ne soulevant pas de questions, M. Buttin reprend la parole pour informer l'assemblée des prochains événements de l'AdCV :

- 23 juin 2022 : AG à Rougemont
- 29 septembre 2022 : AG à Denens
- 1^{er} décembre 2022 : AG à Le Vaud

- 10 septembre 2022 : Anniversaire de l'AdCV

Le Président informe que cet anniversaire sera fêté sur le « lac d'Yverdon » et invite chacun.e à réserver la date dans son agenda.

5. Divers et propositions de l'Assemblée

M. Buttin remercie tout.e.s les participant.e.s pour leur attention. Il espère que les communes invitées ont trouvé de l'intérêt à cette assemblée et convie chacun.e., avec M. Rohner, Syndic de Montagny-près-Yverdon, à la partie récréative.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 21h20

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 2 décembre 2021 à Begnins.